

LES VOIES DE L'AUTONOMIE FÉMININE

Christophe Giraud

► **To cite this version:**

Christophe Giraud. LES VOIES DE L'AUTONOMIE FÉMININE. Gilles Ferréol. Femmes et agriculture, EME

InterCommunications, pp.89-100, 2011. <hal-01460778>

HAL Id: hal-01460778

<https://hal-descartes.archives-ouvertes.fr/hal-01460778>

Submitted on 7 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 6

LES VOIES DE L'AUTONOMIE FÉMININE

Christophe GIRAUD*

L'agriculture a longtemps été et est encore en grande partie une activité qui s'appuie sur une base familiale. Les règles juridiques qui s'y imposent sont fortement liées aux règles juridiques définies dans le code civil. Ainsi jusqu'en 1965, année de la réforme des régimes matrimoniaux, les épouses ne sont pas autorisées à gérer par elles-mêmes les biens familiaux et personnels : cela conduit en agriculture le mari à être, de fait comme de droit, le gérant de tous les biens du couple, et le seul représentant légal dans la famille comme sur l'exploitation : chef de famille et chef d'exploitation. Le mari a également le droit de refuser à son épouse de trouver une activité professionnelle à l'extérieur de l'exploitation. L'épouse active agricole est alors le plus souvent condamnée à endosser le statut (familial) d'*aide familiale*, c'est-à-dire de travailleuse à titre gratuit, et au mieux, mais dans de rares cas seulement, celui de salariée agricole.

Avec la réforme des régimes matrimoniaux, une nouvelle opportunité s'ouvre pour les femmes mariées : celles-ci ont, de droit, la gestion de leurs biens propres et peuvent donc les apporter au sein d'une société. Les femmes en couple en France voient s'ouvrir l'accès au monde professionnel dans lequel elles vont rentrer massivement et gagner ainsi une autonomie et une indépendance essentielle par rapport à leur mari. Cette date signe l'entrée de la société française dans une forme de modernité où l'individu, quel que soit son sexe, est personnellement valorisé et doit chercher à se construire par lui-même (Singly, 2003).

Pour les femmes en agriculture, la gestion des biens propres permet de former des sociétés. Les SCEA (sociétés civiles d'exploitation agricole) peuvent ainsi être contractées entre conjoints. Mais cette forme sociétaire est plutôt rare en raison du faible apport foncier des femmes (Barthez, 1994). De même, les formes sociétaires de type GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) peuvent être créées mais ne donnent pas de statut professionnel aux femmes, hormis si le GAEC est passé par le couple avec un tiers. Jusqu'à la création en 1985 des EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée), le taux de femmes mariées ou en couple chefs d'exploitation est resté faible, les statuts dominés d'aides familiaux étant la condition la plus courante. Deux formes d'émancipation féminine en agriculture prennent forme : une forme de reconnaissance

* Sociologue, maître de conférences à l'Université Paris-Descartes, chercheur au Cerlis (CNRS-Paris Descartes) et à Mona (INRA).

professionnelle se fait par les conjoint(e)s qui prennent des responsabilités en tant qu'associé(e)s tandis que d'autres femmes, toujours plus nombreuses, choisissent de prendre une activité professionnelle à l'extérieur (Rattin, 2002).

Le présent article s'interroge sur une génération de femmes plus ancienne qui a connu ces années d'émancipation dans la société française et sur la façon dont elles ont essayé de vivre dans cet univers où elles étaient décalées car professionnellement dépendantes de leur conjoint. Sans ressources suffisantes pour accéder à une réelle indépendance ou à une reconnaissance professionnelle individuelle, cette génération a essayé de faire avec les normes individualistes de la modernité en développant une forme d'autonomie dans la dépendance (Singly, 1987 ; Singly et Chaland, 2002) à travers la création notamment de petites activités marchandes comme le tourisme à la ferme ou la vente directe de produits fermiers. Nous mettrons au cœur de l'analyse le cas d'une femme, Gisèle Lavand, qui nous paraît condenser une bonne partie des problèmes et des choix que les femmes de la même génération ont eu à faire. Cela permettra de montrer une partie des enjeux qui se jouent autour de l'implication des femmes dans l'exploitation et dans la famille dans un contexte où les normes individualistes sont plus prégnantes. Le cas traité ici est tiré d'une enquête par entretiens semi-directifs réalisés dans le cadre d'une recherche doctorale portant sur les chambres d'hôtes à la ferme dans un département français, la Charente-Maritime (Giraud, 2001).

*

* *

I. ENTRÉE DANS LA DÉPENDANCE MARITALE ET AUTONOMIE PAR RAPPORT À LA FAMILLE

Étudier la situation des femmes en agriculture, c'est comprendre comment elles ont accepté à un certain moment d'entrer dans ces univers de dépendance que sont l'exploitation agricole et le couple. Si le mariage est l'affirmation d'un lien, d'un statut, il est indispensable pour chaque conjoint de gagner le droit de pouvoir exercer les prérogatives attachées à ce statut, car les beaux-parents sont présents et font peser des menaces sur la capacité des jeunes mariés à se gérer eux-mêmes.

Gisèle est fille d'une famille d'agriculteurs charentais et est née en 1942. Après de courtes études (elle a un certificat d'études primaires), puis trois ans en Maisons familiales rurales, elle travaille deux ans comme aide familiale chez ses parents avec son frère. Elle poursuit une formation de secrétaire dans un organisme de promotion agricole près d'Angers puis travaille dans diverses

institutions de l'appareil d'encadrement du monde agricole. Après un passage d'un an dans un centre de formation ménagère pour jeunes ruraux, puis quelques mois dans un CETA (Centre d'études techniques agricoles) près de La Rochelle, une coopérative d'insémination artificielle en Vendée, elle prend un poste temporaire de secrétaire au CDJA (centre des jeunes agriculteurs) de La Rochelle. Son frère succède aux parents, ce qui l'écarte de l'exploitation familiale.

En 1968, elle se marie avec Jean-Pierre Lavand un agriculteur installé près de La Rochelle, né en 1936. Le mariage est l'occasion d'une remise en question de ses choix professionnels. Jean-Pierre vit avec ses parents et travaille sur l'exploitation familiale dont il est le chef. Gisèle refuse de cohabiter avec ses beaux-parents :

Gisèle : Oui, mais je travaillais avant de me marier, j'ai laissé mon travail quand je me suis mariée. Quelques mois après quoi. Justement, parce que mon mari avait un troupeau laitier et il avait déjà des responsabilités. Alors, je me disais, si je travaille à l'extérieur, on ne se verra plus du tout. Et puis, il y avait toute ma belle-famille qui vivait tout autour, mes beaux-parents ici, ma belle-sœur de l'autre côté. *Si je voulais prendre ma place*, il fallait que je m'installe avec lui sur l'exploitation, sinon... je sais pas ! (sourire)

Enquêteur : Sinon ?

G : Je ne voulais pas cohabiter de toute façon. Alors mes beaux-parents sont partis à Marans, avec ma belle-sœur et puis voilà.

E : D'accord. Je ne comprends pas très bien le problème de cohabiter...

G : Mais si, parce que si j'étais partie rester travailler, tirer... j'avais gardé mon emploi à l'extérieur, je pense que ma belle-sœur ou peut-être mes beaux-parents seraient restés pour aider mon mari sur l'exploitation. Parce que, comme il avait déjà un troupeau laitier à l'époque, il aurait pas pu le mener de front tout seul. Alors, j'ai préféré laisser mon emploi et puis travailler avec lui.

E : D'accord, ça vous aurait embêté que les autres viennent l'aider, enfin que vous soyez toutes ensemble.

G : Ah oui ! Je n'aurais pas accepté la cohabitation de toute façon. Parce qu'à l'époque, ça se faisait encore. Y'a eu encore des familles qui cohabitaient, parents-enfants. Et ça, c'était une situation que je ne voulais pas vivre. Parce que, chez mes parents, ça s'était passé avec un de mes frères et ça n'avait pas été brillant. Je ne voulais surtout pas de ça. Je crois que c'est ce qui a déclenché aussi... dans ce sens-là.

E : D'accord.

G : Je m'entends très bien avec mes beaux-parents. Enfin, ma belle-mère maintenant, puisque mon beau-père est décédé, et puis avec ma belle-famille, c'était pas le problème, mais je savais qu'il y aurait eu des frictions !

Le choix de s'installer avec son mari sur l'exploitation et d'abandonner son activité professionnelle est lié aux exigences du métier d'éleveur laitier qui réclame une main-d'oeuvre familiale. Celle-ci était alors assurée par les beaux-parents et la belle-sœur et imposait donc une cohabitation entre différentes générations. Gisèle y voit une source de conflit dans la manière de gérer la maison plus souvent occupée par la belle-famille que par elle, mais aussi dans la proximité avec le mari (le travail en famille risquant de le rapprocher des intérêts de ses parents). Bref, Gisèle

risquait de se retrouver marginalisée au sein de son propre foyer, et dans un rapport de force (numérique mais pas seulement) globalement défavorable. Si à cette époque dans la région la cohabitation intergénérationnelle existe encore, elle constitue une expérience qui ne se passe pas sans mal comme le raconte Gisèle dans la mesure où les belles-filles demandent plus d'autonomie et refusent la tutelle des beaux-parents. Gisèle se présente comme une femme des années soixante, consciente des risques de la situation. L'entrée en couple est, pour elle, l'occasion de prendre son indépendance par rapport à ses parents et elle refuse de passer sous la férule des beaux-parents. Elle rêve d'être maîtresse chez elle et non pas l'aide des aides familiales. À plus de trente ans de distance, Céline Bessière présente le cas d'une jeune femme mariée à un agriculteur et qui essaie également de défendre son espace domestique des empiètements des beaux-parents (Bessière, 2004) : les enjeux sont étonnamment proches mais la légitimité de la situation de femme ayant un emploi à l'extérieur est plus grande comme l'atteste son mari : « *Vaut mieux qu'elle travaille à l'extérieur.* »

Ici, en contraste du cas précédent, les bénéfices retirés par Gisèle dans son travail professionnel de l'époque ne lui semblent pas suffisants au regard des risques créés par la situation de cohabitation intergénérationnelle :

G : J'ai pas eu... Pas que le milieu syndical parce que quand j'étais à la coopérative d'insémination artificielle, c'était pas du tout syndical, c'était coopératif. Les CETA, c'était pas syndical non plus : c'était plutôt un centre d'études, enfin un centre d'études techniques agricoles disons. C'était plus un centre de recherches, d'études. Au CDJA, oui, c'était syn... c'était peut-être là que je me suis le moins plu. Je ne sais pas pourquoi. Parce que l'équipe était... L'équipe dirigeante était mouvante, ils changeaient très souvent. Il n'y avait pas de matériel, pas de... C'est peut-être pour ça aussi que je ne suis pas restée. Parce qu'à la coopérative d'insémination artificielle, c'était autre chose. C'était une autre organisation, ça me semblait plus sérieux aussi ! Le CDJA, c'était un petit peu la bonne planquette au niveau secrétariat [rires]. Donc je ne me sentais pas trop à ma place là. Voilà.

E : D'accord. Pas trop à ma place, donc moins utile.

G : Oui, je ne savais pas comment... Je n'aurais pas pu y rester de toute façon. Alors le choix était vite fait.

Avec un emploi peu stable et une ambiance de travail peu valorisante, où les collègues changent fréquemment, où les conditions de travail sont mauvaises, et où finalement le travail n'est pas vraiment un travail, Gisèle s'est sentie plus utile sur la ferme.

Ce choix correspond donc à l'affirmation d'une autonomie par rapport à la famille de son mari qui se fait par le sacrifice d'un statut professionnel individuel. Abandonner son activité professionnelle de secrétaire en contrepartie d'un éloignement des beaux-parents a une conséquence importante : cet éloignement conduit aussi à restreindre l'équipe de travail au couple. Gisèle

« prend sa place », celle qui était dessinée par le mariage, place sur l'exploitation comme dans le foyer, et supprime ainsi celle occupée par la belle-sœur et les parents de Jean-Pierre. Elle répond positivement aux attentes de son mari, comme des beaux-parents qui respectent sa décision en s'éloignant, attentes qui sont aussi celles de la profession de l'époque : l'idéal d'une agriculture familiale fondée essentiellement sur le travail du couple.

Cette autonomie acquise contre les (beaux)-parents qui se paie au prix du caractère plus conjugal du travail agricole se répète encore récemment. Marie Gillet et Dominique Jacques évoquent l'histoire de Nadine et Noël originaires de Suisse alémanique. Nadine, infirmière psychiatrique, doit cohabiter avec sa belle-famille dans l'enceinte de la ferme dont son mari devient le chef. Suite à une cohabitation très pénible, Nadine lance un ultimatum à Noël : « Moi ou la ferme ! ». À la différence de Gisèle, ce ne sont pas les parents de Noël qui partent mais Noël et Nadine. Ils s'installent hors de Suisse dans une ferme de Haute-Saône. La contrepartie de cette installation et de cette mise à distance de l'aide familiale, c'est que Nadine doit s'engager sur la ferme et abandonner son travail (Gillet et Jacques, 2004).

L'épouse accepte donc le statut dépendant d'aide familial, contre la garantie d'être maîtresse chez elle, d'une autonomie par rapport au reste de la famille du mari. L'autonomie au sein du foyer et du ménage se paie par une plus grande dépendance par rapport au mari. Pour les femmes des années soixante, la recherche d'autonomie est bien réelle mais celle-ci n'est pas forcément synonyme de recherche d'un statut professionnel individuel. Elle se marque principalement par l'autonomie dans le ménage par rapport à la génération précédente (Singly, 1993).

II. NE PLUS AVOIR SA PLACE

Les attentes en matière de travail ou de tâches à effectuer varient en fonction du cycle de vie et des évolutions de l'exploitation et de la profession. Les ajustements de ces variations dans les tâches à effectuer sont particulièrement subies par les femmes (Cardon, 2004).

A. Sur l'exploitation : la place féminine comme variable d'ajustement

Au moment du mariage, Jean-Pierre Lavand gère une exploitation laitière. Gisèle participe à la traite soir et matin et se plie à la division du travail plutôt habituelle dans ce secteur de production. Sa *place* est donc classiquement celle de responsable de deux tâches très importantes : la traite et la

comptabilité de l'exploitation. Je reprends ce terme très riche utilisé théoriquement par Philippe Cardon (Cardon, 2004) et Céline Bessière (Bessière, 2010), mais qui fait aussi partie du vocabulaire de mes enquêtés. Gisèle a donc assumé les attentes de la division sexuelle du travail dans le monde agricole (Barthez, 1982). Cette place attendue donne une certaine cohérence à son travail, très différente du rôle de bouche-trou observé dans d'autres exploitations par Martine Berlan (Berlan, 1982). L'autre scène où Mme Lavand trouve sa place, c'est le foyer, la maison où elle s'occupe de sa fille arrivée à la toute fin des années soixante-dix.

En 1989, la production pourtant rémunératrice de lait s'arrête et est remplacée par un troupeau de vaches allaitantes. Depuis l'arrêt du lait, et encore plus depuis que les Lavand essaient de réduire l'activité d'élevage et qu'en 1994 leur fille est partie suivre des études dans une grande ville universitaire, Gisèle se sent moins nécessaire au fonctionnement de l'exploitation et à celui de la famille.

G : Oui. Mais enfin bien contente quand même de ne plus avoir de troupeau laitier (rires). Ouais. Moins de travail, c'est sûr, on était plus partie prenante dans l'exploitation quand on avait le troupeau laitier, parce que moi je participais à la traite matin et soir et puis tout ce qui en découle aussi hein. Donc j'étais... je ne faisais plus partie intégrante de l'ex... je me sentais davantage à ma place quand on avait le troupeau laitier qu'après. Après il y a toujours ma place mais pas de la même façon quoi.

E : Pas de la même façon c'est-à-dire ?

G : On se sent moins utile. Moins utile, oui, c'est le terme (attente). Mais on a bien fait finalement de la laisser. Oui quand on a un troupeau laitier, qu'à deux personnes, que pour un seul couple, c'était... et avec un mari toujours parti (sourire), c'était pas évident.

Si Gisèle est heureuse que la pression du travail se soit réduite avec l'arrêt de la production laitière, sa place n'est plus tout à fait la même : sur l'exploitation, elle est moins présente puisque la traite a en partie disparu. Elle devient un maillon moins essentiel puisque ses tâches sont moins centrales pour l'exploitation et ses revenus, et que l'utilité mesurée à cette aune par son mari est moindre. Gisèle se sent désormais moins utile dans la mesure où celui-ci pourrait se débrouiller seul, si ce n'étaient les réunions professionnelles qu'il doit assumer et qui obligent Gisèle à le remplacer de façon fréquente. Sa participation se réduit désormais à des coups de main comme le changement de pâturage, ou pour des tâches spécialisées mais ponctuelles comme les vêlages. Son activité agricole s'est effacée avec l'arrêt du lait.

E : « On se sent moins utile » : c'est important pour vous de vous sentir utile dans l'exploitation...

G : Bien sûr, oui. Si on veut tenir une place dans la société, il faut quand même bien avoir une activité et puis... oui, moi ça me semblait très important.

E : Vous aviez le sentiment d'avoir moins de place dans la société, justement en ayant abandonné le troupeau... ?

G : Ben oui, on se sent femme au foyer quoi. C'est tout. (sourire)

Gisèle évoque donc l'image, négative pour elle au moment de l'enquête, de la femme au foyer. Loin d'y voir une promotion, une vie qui révélerait un meilleur statut social du couple, elle considère qu'elle n'apporte rien, ni à l'exploitation, ni à la société. Elle n'a pas d'utilité sociale. Elle est un « parasite » comme elle le dit plus loin. Ce terme très fort est révélateur d'un sentiment commun à ces femmes en agriculture qui font l'expérience de l'invisibilité de leur travail (Barthez, 1982 ; Lagrave, 1996). Or, Gisèle dans son expérience professionnelle avant le mariage comme pendant son mariage s'est construite en opposition avec cette forme d'oisiveté, d'inutilité. Sa place correspondait à un travail concret réel pour elle et pour l'exploitation. Suite aux changements d'orientation productive, son poste est donc supprimé. Elle se trouve reléguée essentiellement à l'espace et aux rôles domestiques.

B. La relégation à une place domestique et le poids de la dépendance

Gisèle était déjà très investie sur le terrain domestique. Mère sur le tard, elle s'est fortement investie depuis 1980 dans l'éducation de sa fille. Si la maison est son terrain, une sorte de place mais dans un système cette fois familial, les relations avec son mari montrent combien avoir une place reconnue n'est pas forcément synonyme d'autonomie : le contrôle effectué sur le travail et les attentes à l'égard de l'épouse sont en effet ici très fortes. Si l'espace et les tâches sont clairement attribués, les moyens pour réaliser ce travail sont à négocier pied à pied.

C'est en effet le mari qui, après discussion, décide de l'argent qui sera versé pour le mois du compte de l'exploitation au compte du ménage. Voici ce qu'elle explique quand on évoque cette somme mensuelle.

G : Non. Mon mari, (rires gênés) : on ne dépense pas l'argent, on gaspille automatiquement.

E : « On ne dépense pas l'argent, on le gaspille... »

G : Oui. C'est son optique un petit peu. De toute façon, au niveau gestion, c'est son dada, c'est lui qui tient les finances de la ville depuis pas mal d'années, je comprends mais alors c'est pour ça qu'il faut prouver par a+b où est passé l'argent ! Il faut lui dire : on ne l'a pas gaspillé. C'est passé dans telle ou telle chose. Autrement, il a l'impression qu'on l'a gaspillé.

E : D'accord.

G : Tout ça, c'est pas du gaspillage. Enfin c'est...

E : Bien sûr.

G : Voilà. Les rapports avec l'argent ont toujours été assez conflictuels entre nous deux.

Puis plus loin au sujet de l'argent qui lui est laissé pour faire les courses :

G : Bien sûr que j'en parle : tous les mois. Je remets en cause tous les mois ! (rires).

E : Oui, parce que c'est pas suffisant...

G : Et ben parce qu'il aurait toujours tendance à rogner, ceci, cela, alors, il faut lui dire que non. Ce n'est pas qu'il ne peut pas de toute façon. (...) C'est sûr qu'on pourrait toujours tirer sur la corde mais il faudrait se passer de tas de choses. Et puis il aime bien manger (rire). Alors il veut de la bonne nourriture, il ne veut pas de produits de supermarché. On a une qualité de vie. Il ne se rend pas compte. Il ne fait jamais les courses. Dans son esprit, l'argent, on ne le dépense pas, on le gaspille. Il y a toujours des problèmes conflictuels avec l'argent (rires) mais on s'en accommode. On discute. Oh je ne me laisse pas manger !

L'autonomie, vue comme capacité à choisir, à définir ses propres normes, suppose donc des avoirs (une place propre) mais aussi la capacité d'en disposer (Schwartz, 1990). Dans sa position reléguée au domestique, Gisèle doit encore batailler pour que le point de vue du mari ne s'impose pas trop à elle.

Ce contrôle constant, mal vécu par Gisèle, amène à une forme de résistance qui consiste en la mise au clair des dépenses : finalement, Gisèle consigne sur un cahier toutes ses dépenses de manière à pouvoir se défendre d'une accusation abusive du mari. Position défensive et qui peut paraître incongrue dans un mariage d'abord pensé comme une gestion conjointe des biens communs. Ici, c'est plutôt le dissensus et l'accusation qui semblent primer.

C. Un statut sans place

En 1996, à 60 ans, Jean-Pierre Lavand prend sa retraite et passe la main à Gisèle, qui a alors 54 ans. En 1997 au moment de l'enquête, l'exploitation, qui n'a pas de successeur, est en perte de vitesse. Sa superficie de 54 hectares supporte 20 vaches allaitantes. Aux dires de Gisèle, les machines sont à bout de souffle. Elle et son mari souhaitent céder l'exploitation à un repreneur jeune qui s'y installerait (son mari, syndicaliste convaincu, refuse par exemple d'agrandir les exploitations voisines). Jean-Pierre souhaiterait cependant dissocier la maison familiale (celle de ses parents) de l'exploitation elle-même. Devant l'incertitude de la reprise, le couple n'investit plus guère et est dans une position d'attente tant en ce qui concerne la maison que les investissements sur l'exploitation. Dans cette région (la grande plaine d'Aunis où les exploitations, de taille importante, sont orientées plutôt vers la production de céréales et d'oléo-protéagineux), l'exploitation de Jean-Pierre et Gisèle est plutôt atypique et n'a pas noué de relations d'alliance à travers la création d'une société avec des voisins. C'est plutôt la concurrence qui règne en matière de propriété foncière que la coopération autour de projets en société.

Au moment de l'enquête, les choses ont donc changé pour Gisèle qui est devenue chef d'exploitation et cotise désormais pour sa retraite agricole. Elle constate que ce nouveau statut ne change pas le contenu de son travail sur l'exploitation.

Bon actuellement, on a un petit troupeau de vaches allaitantes, en diminution, on vend d'année en année parce qu'on veut arrêter là aussi. Et j'aide au moment des vêlages et puis au moment des changements de pâturages. Ça s'arrête là ! J'ai remplacé mon mari quand il a été opéré, pendant un hiver, il y a deux ans, mais autrement je vais rarement à l'étable maintenant, pour l'aider, parce qu'il n'y a plus grand chose à faire. Alors je fais la comptabilité – ça je l'ai toujours fait, depuis toujours... (...) Voilà je fais ça et puis c'est à peu près tout maintenant.

Avec le statut de chef d'exploitation, son utilité est plus importante (puisque l'exploitation peut continuer) mais le contenu du travail reste le même. Gisèle conserve donc une vision de son apport à l'exploitation qui reste assez insatisfaisante pour elle. La vision très négative d'elle-même est encouragée par le mari. Ce statut de chef d'exploitation est donc loin de lui apporter la reconnaissance sociale qui lui est généralement attribuée dans la mesure où elle ne lui donne pas un vrai contrôle sur l'exploitation, où elle n'y retrouve pas une place pleine.

L'autonomie que l'épouse est sensée avoir tant en raison de son statut qu'en raison de son activité de gestionnaire de l'exploitation n'est pas respectée. Le mari inspecte le travail de l'épouse et impose son point de vue. En dehors du statut concédé le rapport de force entre les époux, les ressources possédées par chacun d'entre eux donne un avantage au mari (indépendamment du statut juridique). Propriétaire de l'exploitation, principal pourvoyeur du travail agricole, il a son mot à dire sur sa gestion et sur celle du ménage qu'il ne se prive pas de commenter et de critiquer.

III. UNE PLACE EN MARGE DE L'EXPLOITATION : LA VENTE DIRECTE ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE

A. « Quelque chose qui me revienne » : retrouver le contrôle des fruits de son travail

Au début des années quatre-vingt-dix, Gisèle se trouve dans une situation inconfortable : sur l'exploitation, elle a perdu sa place, même si elle continue à aider ponctuellement et à faire la comptabilité. Dans la famille, elle perd également son utilité car sa fille désormais grande ne tardera pas à décohabiter pour suivre des études dans une grande ville. Son rôle domestique se réduit mais pas la pression subie en matière de contrôle des dépenses et du budget familial. Sans apport spécifique à l'exploitation autre que son travail personnel, toujours plus léger à partir du moment où

le lait a été arrêté, Gisèle se retrouve dans une position très défavorable dans les négociations pour l'attribution d'un budget pour la maison et pour la vie quotidienne.

Du point de vue de l'autonomie, le choix de Gisèle d'abandonner son travail a conduit à renforcer l'autonomie par rapport au parent en acceptant une plus grande dépendance par rapport à son mari. À ce moment précis, elle se retrouve donc dépendante mais sans rôle productif, sans place importante ni dans l'univers domestique, ni sur l'exploitation. Sa participation à chaque espace lui semble être faible, manquer de sens, toujours sous contrôle en produisant des choses dont elle ne voit pas les fruits.

Sur quelques années elle a développé une production de volailles qu'elle vend pour Noël et dont les gains vont sur son compte personnel (différent du compte joint, qui sert en partie pour les courses). Puis à partir de 1995, elle ouvre une chambre d'hôtes (classée deux épis par Gîtes de France) dans la chambre de la fille partie l'année d'avant poursuivre des études à Nantes.

G : Qu'est-ce qui m'a poussé, bon ben, je vous dis... Bon pour sortir du petit, du petit train-train quotidien, pour apporter quelque chose de nouveau quoi, au niveau contacts et au niveau... Oui et puis moi, je travaille plus... on n'a plus de troupeau laitier de toute façon, donc j'avais plus trop ma place... enfin c'est pas que j'ai pas ma place sur l'exploitation, mais enfin j'étais moins (elle hésite), moins prise que quand on avait le troupeau laitier. Bon donc c'était une activité que je voulais... que je voulais faire, oui. Et puis parce que je cherchais aussi à me diversifier quoi. Soit faire euh... je faisais déjà un petit peu d'élevage euh, de volailles.

E : De canards gras.

G : Canards gras. Je fais des chapons et des poulardes pour Noël et puis je fais de la, des poulets aussi, en cours d'année quoi, que je vends comme ça, à droit à gauche et... Bon ben c'était soit intensifier cette production, soit faire de l'accueil quoi. Alors je préférais faire de l'accueil que d'intensifier la production.

E : Pourquoi ?

G : C'est plus agréable (sourire) ! De recevoir des gens. Bien que la petite clientèle que j'ai au niveau volailles soit très intéressante aussi, mais... et puis c'est plus agréable, je préfère faire, préparer des chambres, que de plumer ou de, que de tuer des volailles hein. Faut dire ce qui est aussi. C'est plus agréable.

Avoir une activité à soi, telle est l'ambition de Gisèle qui commence par un atelier d'élevage de canards puis poursuit avec l'ouverture d'une chambre d'hôtes, un type d'activité qu'elle avait déjà exercé dans les années soixante-dix avant l'arrivée de sa fille, puis stoppée pour s'occuper d'elle.

Canards et chambres d'hôtes sont aussi une manière pour elle de prendre un peu d'autonomie financière par rapport à son mari.

C'est pour ça que, longtemps, j'ai regretté de ne pas avoir conservé mon emploi à l'extérieur parce qu'on est très dépendante du mari dans une exploitation agricole, on est dépendant de l'argent qu'il veut bien vous donner. Moi qui ai eu mon indépendance financière avant, j'ai eu bien du mal à l'accepter. Alors après, c'est pour ça que j'ai créé un petit peu d'élevage avicole, un petit peu de volailles, parce que ça me revenait, c'était un petit plus quoi. Un petit bonus. Et puis les chambres d'hôtes, c'est un petit bonus aussi.

Les ateliers en marge de l'exploitation permettent de desserrer la dépendance en même temps qu'il offre un espace où l'épouse peut faire un travail consistant sans en être dépossédée.

B. L'autonomie dans la dépendance

Prise dans des rapports de force relativement contraignants pour elle, le revenu généré par ces ateliers de production dont elle est la seule responsable lui donne une plus grande légitimité dans les négociations avec son mari :

Effectivement je me sens quand même davantage de poids. Par mon travail, je contribue à apporter un petit peu d'argent à la maison (rires). Je ne suis pas qu'un parasite hein (sourire).

Mais l'argent des chambres d'hôtes et des volailles est, lui aussi, sur la sellette des discussions entre le mari et l'épouse :

G : Mon mari me demande : « mais où passe tout cet argent ? » Alors il faut récapituler et puis savoir où est passé l'argent. Alors on peut le faire, je l'ai fait quoi cette année.

E : Il y a des choses que vous ne pouvez pas faire avec cet argent ?

G : Si, je suis quand même assez libre ! Mais il aime bien savoir. Si, je suis très libre quand même.

E : Le fait de ne pas savoir comment l'argent a été dépensé, ça l'embêterait ?

G : Ah oui ! Il aurait l'impression que je l'ai gaspillé ou... Il aime bien savoir oui.

L'espace de l'accueil donne donc une responsabilité, une autonomie mais une liberté surveillée : malgré sa demande, Gisèle n'aura pas gain de cause quand elle essaiera de créer une seconde chambre d'hôtes. Trop de frais, trop de monde à la maison puis, plus tard, cette incertitude sur le destin de la maison.

*

* *

La seule marge de manœuvre pour Gisèle, chef d'exploitation, ce sont donc ces ateliers en marge de l'exploitation où elle est son propre maître. Ces ateliers sont aussi une manière pour elle d'avoir une activité productive et personnelle sur l'exploitation. La marginalisation des femmes sur l'exploitation agricole, liée à la modernisation et aux moments du cycle de vie (avec la décohabitation), a constitué pour tout une génération de femmes, aides familiales, une situation délicate. Elles ont cherché à redéfinir leurs engagements et trouver une nouvelle place, des activités à elles. À un moment où la société valorisait l'indépendance professionnelle et la réalisation personnelle, ces femmes qui avaient fait le choix d'une certaine dépendance aux côtés de leur mari et compromis durablement leurs chances de (re)trouver un emploi salarié à l'extérieur de l'exploitation, ont trouvé dans le développement d'ateliers productifs en marge de l'exploitation (comme la vente directe, la transformation de produits ou le tourisme à la ferme) des espaces d'autonomie et de développement personnel. Fidèles à la norme de l'agriculture métier de couple, c'est-à-dire à une certaine forme de communisme conjugal professionnel (Schwartz, 1990), elles sont restées sur l'exploitation tout en développant des activités où elles pouvaient garder une certaine maîtrise personnelle de leur travail et de ses fruits et un certain contrôle sur elles-mêmes. Par rapport à une génération plus récente ayant choisi majoritairement de conserver une activité professionnelle extérieure à l'exploitation, ce qui contribue à une forte autonomie et indépendance à l'égard du mari, elles ont choisi une voie étroite, celle de la construction de l'autonomie dans la dépendance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BARTHEZ Alice (1982), *Famille, travail et agriculture*, Paris, Économica.

BARTHEZ Alice (1994), « Le patrimoine foncier des agriculteurs vivant en couple », *Agreste Cahiers*, n°17-18, mars, pp. 23-36.

BERLAN Martine (1982), « La gestion des aléas par les agricultrices », *Pénélope : pour l'histoire des femmes*, n°7, automne, pp. 71-73.

BESSIÈRE Céline (2004), « Vaut mieux qu'elle travaille à l'extérieur ! ». Enjeux du travail salarié des femmes d'agriculteurs dans les exploitations familiales, *Cahiers du genre*, n°37, oct., pp. 93-114.

BESSIÈRE Céline (2010), *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raison d'agir.

CARDON Philippe (2004), *Des femmes et des fermes*, Paris, L'Harmattan.

GILLET Marie et JACQUES Dominique (2004), « La dépendance dans l'indépendance », *Cahiers du genre*, n°37, oct., pp. 171-190.

GIRAUD Christophe (2001), *Chambres d'hôtes à la ferme et autonomie de la femme en agriculture*, thèse de doctorat de sociologie sous la dir. de François de Singly, Université Paris-Descartes.

LAGRAVE Rose-Marie (dir.) (1996), *Celles de la terre*, Paris, EHESS.

RATTIN Solange (2002), « L'agriculture au féminin se professionnalise », *Agreste Cahiers*, n°2, juil., pp. 15-22.

SCHWARTZ Olivier (1990), *Le Monde privé des ouvriers*, Paris, PUF.

SINGLY François de (1987), « Gagner sa place : la conquête de l'autonomie des femmes dans la famille », *Revue internationale d'Action communautaire*, n°58, pp. 153-159.

SINGLY François de (1993), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Colin.

SINGLY François de (2003), *Les Uns avec les autres*, Paris, Colin.

SINGLY François de et CHALAND Karine (2002), « Avoir le "second rôle" dans une équipe conjugale », *Revue française de Sociologie*, vol. 43, n°1, janv.-mars, pp. 127-157.